



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à la réorganisation du ramassage des ordures ménagères en collaboration avec la Ville du Locle et à l'appui d'un crédit de Fr. 327'500.-- pour le remplacement d'un camion équipé d'un système de pesage

(du 13 août 2003)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

#### **Préambule**

Toutes les collectivités publiques sont à la recherche d'économies possibles dans la fourniture de leurs prestations en veillant toutefois à ne pas en réduire par trop la qualité.

Dans le domaine des déchets de gros efforts ont été entrepris, tant au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds pour favoriser le tri des déchets et rationaliser le système de ramassage des ordures ménagères. A La Chaux-de-Fonds lors de l'introduction du ramassage des déchets verts, une réorganisation de la récolte des ordures ménagères aux environs a été mise en œuvre en installant des abris conteneurs aux portes de la Ville afin de réduire le kilométrage parcouru par les véhicules ce qui a permis de libérer du temps pour le ramassage des déchets verts en ville. En parallèle diverses mesures ont été prises dans les parcours en ville de façon à gagner du temps dans le ramassage. Il a aussi été procédé à l'installation de Moloks dans des zones périphériques ou à proximité de groupes d'immeubles ou de villas familiales.

A la suite de l'introduction de la taxe déchets qui a fortement sensibilisé la population aux coûts de leur ramassage et de leur traitement, nous avons continué à explorer plusieurs voies visant à diminuer notamment les coûts de ramassage. Ces coûts étant directement proportionnels au nombre de véhicules et au personnel affecté à ce service, il a été examiné s'il était possible de réduire de 4 à 3 le nombre de camions d'ordures ménagères en Ville de La Chaux-de-Fonds.

Une diminution de 25 % est apparue impossible à réaliser par des mesures de réorganisation des tournées et de modification du conditionnement sans prêter une trop grande partie des habitants. Une des variantes envisagées aurait été de faire du ramassage jour et nuit en réduisant le nombre de véhicules avec deux équipes de ramassage tournantes. Pour préserver à la fois la tranquillité de la population et la santé de notre personnel, nous y avons renoncé.

Lors des discussions régulières entre les services de Voirie des deux villes du Haut a germé alors l'idée de mettre en commun les moyens des deux villes pour examiner si des économies pour les deux collectivités étaient possibles.

C'est le résultat de cette réflexion que nous soumettons ici à votre Conseil.

## **Situation actuelle et moyens à disposition**

### **1) Ville de La Chaux-de-Fonds**

La Ville est divisée en deux secteurs (Nord et Sud). Chaque secteur est desservi alternativement par 4 camions, les lundis et jeudis pour le secteur Sud y compris Les Eplatures et Le Crêt-du-Loche, les mardis et vendredis pour le secteur Nord y compris les locaux à containers aux environs et quelques cas particuliers dont "La Maison-Monsieur".

Pour la Ville l'utilisation de 4 camions ne serait parfois pas nécessaire mais le service avec 3 camions ne serait en aucun cas possible.

### **2) Ville du Locle**

Le ramassage est effectué au moyen de 2 camions, 4 jours par semaine selon deux secteurs. Ces deux camions ne sont en général par occupés toute la journée.

Chaque camion fait un voyage à CRIDOR chaque jour.

## Analyse de la situation actuelle

1. La Commune de La Chaux-de-Fonds a à sa disposition pour le ramassage des ordures ménagères et des déchets compostables :
  - 4 camions équipés de bennes compacteuses pour les ordures ménagères (OM) et un camion également équipé d'une benne compacteuse affecté chaque jour à la récolte des déchets compostables.
  - 2 camions de réserve équipés de bennes compacteuses pour remplacer les véhicules immobilisés pour l'entretien, en cas de panne ou d'accident, voire en cas de renfort en conditions exceptionnelles (périodes de fêtes ou conditions hivernales très difficiles).

Ces deux camions de réserve sont indispensables, le service ne pouvant à aucun moment être interrompu, ou même réduit. Il peut arriver que les deux camions de réserve soient mis à contribution en même temps.

Les véhicules de réserve sont d'anciens camions qui sont conservés lorsque l'un des cinq véhicules affectés au service du ramassage des ordures ménagères et des déchets compostables est remplacé.

Les véhicules ont une durée de vie de 10 à 15 ans.

- 1 camion-pont qui assure la vidange des Moloks de quartier. Ce véhicule assure aussi d'autres tâches mais au vu du développement de l'implantation des Moloks, il sera affecté à ce service à plein temps dans un avenir actuellement difficile à déterminer mais probablement d'ici 3 à 4 ans au plus.

A terme, pour rationaliser la vidange des Moloks, il faudra envisager l'acquisition d'un véhicule avec benne compacteuse spéciale adaptée à ce genre de travail pour diminuer le nombre de transports vers CRIDOR. Cela se fera par remplacement d'un camion sans augmentation du nombre de véhicules à disposition.

2. La Commune du Locle a à sa disposition deux camions pour le ramassage des ordures ménagères et un camion de réserve.
  - 1 seul camion est insuffisant pour assurer le ramassage mais le deuxième camion n'est pas utilisé à plein temps.

On constate donc qu'il existe une petite marge en Ville de La Chaux-de-Fonds dans le parc de véhicules disponible alors que le potentiel de celui de la Ville du Locle peut être mieux utilisé.

Il a donc été décidé d'étudier si une mise en commun du parc de véhicules pour le ramassage des ordures ménagères permettrait à chacun de réaliser des économies tout en continuant à offrir un service performant.

Si l'on veut effectuer une économie globale, il faut réduire le nombre de véhicules et d'hommes affectés au ramassage des ordures ménagères sans avoir recours à des heures supplémentaires de travail.

Il y a donc actuellement entre les deux villes 6 véhicules affectés à ce service ainsi que 3 de remplacement mais, comme on l'a vu plus haut, tous ne sont pas utilisés en permanence.

Notre proposition est d'effectuer le ramassage des ordures ménagères dans les deux villes avec 5 véhicules se répartissant le travail de telle façon à optimiser l'utilisation de ceux-ci et à ce que les deux collectivités y trouvent un gain financier.

### **Proposition de réorganisation**

Le nouveau système proposé qui pourrait être mis en œuvre au début de l'année 2004 est le suivant :

- Le ramassage continuera d'être effectué avec le système des deux tournées hebdomadaires dans les deux villes.
- Lors de chaque tournée, un camion de La Chaux-de-Fonds descendra au Locle en début de matinée pour effectuer le ramassage dans cette ville avec les deux camions de la Ville du Locle. Parallèlement les 2 autres camions de La Chaux-de-Fonds commenceront leurs tournées dans notre ville.
- En fin de matinée, les trois camions ayant effectué le ramassage au Locle monteront à La Chaux-de-Fonds, iront vider leur chargement à CRIDOR puis seront ensuite affectés à des secteurs de la Ville de La Chaux-de-Fonds. En fin de journée, les 2 camions loclois regagneront leur dépôt.

Avec ce système, il manquera un peu de temps pour effectuer tout le ramassage des ordures ménagères avec 5 camions à La Chaux-de-Fonds. Le solde, soit 1 h. 30 à 2 h. 00 par jour pourra être effectué par le camion affecté chaque jour au ramassage des déchets verts après ses tournées habituelles.

Cette nouvelle organisation impliquera cependant un certain nombre d'adaptations, en particulier :

- La Ville du Locle ayant équipé ses camions d'un système de pesage pour la collecte des déchets des entreprises, il faudra équiper de ce système un des camions de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Le coût d'une telle installation qui permet à la fois de peser les containers à puces ou les déchets déposés dans l'auge est d'environ Fr. 80'000.- Comme nous envisageons, à terme, de procéder de la même manière que la Ville du Locle pour la prise en charge et la taxation des entreprises, ce qui permet de mieux apprécier la quantité de déchets produits par chacune d'elles, cette installation sera utile dans le futur. Du fait qu'il sera nécessaire de remplacer en 2004 le camion OM N° 8 nous proposons de l'inclure dans cette demande de crédit qui se chiffre au total à Fr. 327'500.--.
- Des modifications de parcours devront être opérées dans les deux villes pour adapter les tournées au nombre de véhicules engagés.

Pour soulager les tournées du fait que les secteurs seront agrandis, différentes mesures de rationalisation sont envisagées, soit :

- Des tournées spéciales le mercredi et le jeudi pour certaines entreprises ou collectivités grosses productrices de déchets.
- Des modifications de conditionnement ponctuelles par containers ou Moloks.
- Des points de regroupement des déchets pour des rues ou des zones difficiles d'accès.

Un problème supplémentaire, apparu ces dernières années, pourrait trouver une solution dans le cadre de cette réorganisation, celui du ramassage des ordures ménagères sur l'avenue Léopold-Robert. En effet, actuellement les déchets, provenant pour une grande partie des commerces, sont récoltés les lundis et jeudis matin à la première heure ce qui n'est de loin pas idéal car cela ne correspond pas aux heures d'ouverture de ceux-ci. On constate donc des dépôts de déchets le soir précédant le ramassage du jeudi voire le samedi déjà pour le ramassage du lundi ! Comme il est difficilement envisageable de procéder à ce ramassage pendant la journée pour ne pas pénaliser le trafic et en particulier les TC, et ne pas gêner les piétons, nous devons envisager de récolter les déchets des commerçants, des entreprises et des habitants de l'avenue Léopold-Robert en début de soirée les lundis et jeudis. Un premier contact a été pris avec les commerçants qui souhaitent fermement la mise sur pied d'un tel système. Cette modification des horaires de ramassage est en discussion avec notre personnel.

## Evaluation financière

Cette réorganisation permet une économie globale pour les deux villes de :

- 1 camion (achat, amortissement, entretien, taxes, etc.)
- 1 chauffeur
- 2 servants

puisque le parc total est réduit de 6 à 5 camions pour le ramassage des ordures ménagères, hormis les camions de réserve. Le camion supprimé sera le plus ancien véhicule chaux-de-fonnier.

La charge financière moyenne d'un camion de ramassage des ordures ménagères varie selon l'âge, le type et l'équipement du véhicule. Il a été estimé en moyenne Fr. 80'000.-- par année selon les données disponibles ces dernières années (Voir annexe N° 1).

Le coût moyen de la main d'œuvre (chauffeurs et servants) est de Fr. 57.66/h selon les comptes 2002 pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. (Voir Annexe N° 2)

Chaque véhicule travaillera avec son personnel toute la journée dans les deux villes.

En conséquence et selon estimation à ce stade du projet (voir chapitre "proposition de réorganisation") :

	Camion	Chauffeur	Servant
La Chaux-de-Fonds fournira pour Le Locle	4 h.	4 h	8 h
Le Locle fournira pour La Chaux-de-Fonds	8 h	8 h	16 h
Différence en faveur du Locle (par journée de travail)	+ 4 h.	+ 4 h	+ 8 h

Le temps effectif pourra varier chaque jour en fonction des quantités de déchets à récolter et des conditions de ramassage.

Si l'on admet une journée de travail effectif d'environ 8 h., la Ville de La Chaux-de-Fonds versera annuellement à la Ville du Locle environ :

Camion	52s x 4j x 4 h	=	832 h	à	Fr. 77.00	=	Fr. 64'064.00
Chauffeur	52s x 4j x 4 h	=	832 h	à	Fr. 52.26	=	Fr. 43'480.35
Servants	52s x 4j x 8 h	=	1664 h	à	Fr. 48.62	=	Fr. 80'903.70
Total							Fr. 188'448.05

auxquels il faudra ajouter des indemnités pour les repas de midi pris par les employés de la Ville du Locle à La Chaux-de-Fonds.

Au total, la Ville de La Chaux-de-Fonds indemnifiera donc la Ville du Locle à hauteur de Fr. 190'000.-- environ pour ses prestations, selon estimation faite sur la base des données 2002 des deux villes.

Un décompte précis sera effectué chaque année en fonction des heures travaillées afin de répercuter le coût exact des prestations pour chaque ville dans le calcul de la taxe déchets.

Pour la Ville de La Chaux-de-Fonds ce montant viendra charger le chapitre 716 "Enlèvement des déchets non valorisables".

Par contre viendront en déduction de ce même chapitre 716 : (voir Annexe N° 3)

Fr.	80'000.00	environ pour la suppression d'un camion OM
Fr.	<u>287'827.41</u>	environ pour la suppression d'un poste de chauffeur et de deux postes de servants
Total	Fr.	367'827.41

L'économie annuelle pour la Ville de La Chaux-de-Fonds sera donc d'environ Fr. 175'000.-- en ce qui concerne le service de ramassage des ordures ménagères.

Le nouveau budget 716 se présentera donc ainsi (voir Annexe N° 3)

Comme indiqué plus haut, il est nécessaire, pour mettre en place cette collaboration que la Ville de La Chaux-de-Fonds se rende acquéreuse d'un système de pesage à monter sur un de nos camions et du même type que ceux équipant les camions de la Ville du Locle. Un tel équipement est devisé à Fr. 80'000.--. Plutôt que de monter ce système sur un de nos camions nous avons jugé plus judicieux de procéder au remplacement d'un camion de ramassage des ordures ménagères, mis en service en 1990 ce qui évitera des frais de démontage et de remontage de l'installation de pesage lors du renouvellement ultérieur de ce véhicule. A l'avenir deux autres camions de la Ville de La Chaux-de-Fonds devront être équipés de la même manière.

## **Conclusion**

Dans le cadre de la collaboration qui s'est développé avec la Ville du Locle dans plusieurs domaines, une rationalisation du service de ramassage des ordures ménagères permettra aux deux collectivités de réduire leurs coûts et par conséquent d'influer sur le montant de la taxe déchets.

Pour notre ville, cela entraînera la suppression d'un camion et la réaffectation de personnel dans le service de la Voirie (1,5 poste, voir

rapport sur le déneigement). La taxe déchets ayant été baissée en 2003 d'environ 10 %, cette réduction des frais de ramassage permettra de la stabiliser.

Le présent rapport a été accepté par la Commission des Travaux publics, lors de sa séance du 12 août 2003, à l'unanimité des membres présents.

En conclusion, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de nous autoriser à mettre en place cette réorganisation en collaboration avec la ville du Locle et de procéder aux changements que cela impliquera dans les tournées de ramassage dans notre ville, d'adopter le présent rapport en votant l'arrêté suivant :

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

**vu un rapport au Conseil communal  
arrête :**

**Article premier.-** Un crédit de Fr. 327'500.-- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'un camion d'ordures ménagères équipé d'un système de pesage.

**Art. 2.-** L'investissement sera amorti au taux annuel de 10 %.

**Art. 3.-** La dépense sera comptabilisée au compte des investissements.

**Art. 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:	La Secrétaire:
Chs Augsburger	C. Stähli-Wolf

## Annexe No 1

TRAVAUX PUBLICS

SERVICES TECHNIQUES

**REORGANISATION RAMASSAGE OM****Coût annuel d'un camion OM**

Le Locle (selon tableau, camion 18)      1'423.40 h x Fr. 77.77 / h =      110'697.80

La Chaux-de-Fonds Camions 05 / 06 / 08 / 10 / (selon tableaux)

Coût total      (taxes, assurances, carburant, entretien)

	<b>Coût annuel</b>	<b>heures exploitation</b>	<b>Fr. / h.</b>
C 05	23'120.48	1'774.05	13.03 / h
C 06	33'914.10	1'697.20	19.98 / h
C 08	23'430.47	1'404.68	16.68 / h
C 10	34'229.35	1'409.35	24.29 / h
<b>Total</b>	<b>114'694.40</b>	<b>6'285.28</b>	<b>-----</b>

$$\frac{114'694.40}{6'285.28} = 18.25 / h$$

$$\text{Moyenne d'heures d'exploitation : } 6285.28/4 = 1571.32$$

Moyenne exploitation	18.25 / h
Frais fixes admis	32.75 / h
Total	51.00 / h
Heures d'exploitation calculées sur 4 camions	1'571.32 / h

$$\rightarrow 1'571.32 \text{ h} \times 51.00 / h = \text{Fr. } 80'137.30$$

la suppression d'un camion entraîne une économie  
moyenne Le Locle / La Chaux-de-Fonds de ~ Fr. 95'000.--/an

La Chaux-de-Fonds, le 24 juillet 2003 JFP/cb

Annexe no 2

**Calcul pour la facturation des frais de personnel  
pour les déchets non-valorisables  
SIMULATION BUDGET 2004**

**Charges de personnel**

Nb d'heures	
nb d'heures totales à la voirie et ateliers	236'602.00
nb d'heures productives	168'697.23
% d'heures productive/nb h.tot.	71.30%

Charges	
charges totales 710	7'689'200.00
charges totales 715	2'194'500.00
./ indemnités d'assurances 710	118'000.00
./ indemnités d'assurances 715	28'000.00
./ vers.cais.comp.p/serv.militaire 710	8'000.00
./ vers.cais.comp.p/serv.militaire 715	3'000.00
total intermédiaire	9'726'700.00

coût à l'heure (tot. interméd./nb.h.tot.voirie)	41.11
coût à l'heure y.c. part improductive	57.66

Economie pour 4'992 heures 287'827.41

Annexe no 3

Direction des Travaux publics  
Budget 2004 SAP simulation

716	ENLEVEMENT DES DECHETS NON VALORISABLES				BUDGET 2004		BUDGET 2003		COMPTES 2002		COMPTES 2001		diff. 02-03	diff.03-04
	Total charges	5'810'930.00	6'077'870.00	5'964'763.96	5'810'930.00	6'077'870.00	5'964'763.96	5'779'794.26	5'964'763.96	5'779'794.26	5'779'794.26	1.90%	1.90%	-4.39%
	Total recettes	5'810'930.00	6'077'870.00	5'964'763.96	5'810'930.00	6'077'870.00	5'964'763.96	5'779'794.26	5'964'763.96	5'779'794.26	5'779'794.26	1.90%	1.90%	-4.39%
	Balance	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
	<b>SALAIRE</b>	91'000.00	87'800.00	86'670.65	91'000.00	87'800.00	86'670.65	78'135.25	86'670.65	78'135.25	78'135.25	1.30%	1.30%	3.64%
87	716 309 1000	FORMATION DU PERSONNEL												
	30		87'800.00	86'670.65	91'000.00	87'800.00	86'670.65	78'135.25	86'670.65	78'135.25	78'135.25	1.30%	1.30%	3.64%
	716 310 1200	FORMULE ADM. - IMPRIME	20'000.00	16'000.00	20'000.00	16'000.00	26'521.00	15'099.75	26'521.00	15'099.75	15'099.75	-39.67%	-39.67%	25.00%
	716 313 2700	TRANSP.-MATERIAUX-FOURNITURES	30'000.00	22'000.00	30'000.00	22'000.00	8'051.25	16'338.20	8'051.25	16'338.20	16'338.20	173.25%	173.25%	36.36%
	716 318 1100	AFFRANCHISSEMENTS	51'000.00	50'000.00	51'000.00	50'000.00	45'757.56	24'203.70	45'757.56	24'203.70	24'203.70	9.27%	9.27%	2.00%
	716 318 2000	FRAIS JUDICIAIRE ET DE POURSUITES	100'000.00	150'000.00	100'000.00	150'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			-33.33%
	716	PRESTATIONS VILLE DU LOCLE	190'000.00	150'000.00	190'000.00	150'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
	716 318 8500	FRAIS D'INCINERATION	3'350'000.00	3'355'000.00	3'350'000.00	3'355'000.00	3'226'175.85	3'271'775.40	3'226'175.85	3'271'775.40	3'271'775.40	3.99%	3.99%	-0.15%
	716 319 7800	TVA SUR PRESTATIONS SOUMISES	26'200.00	25'300.00	26'200.00	25'300.00	34'787.12	30'299.30	34'787.12	30'299.30	30'299.30	-27.27%	-27.27%	3.56%
87	31		3'767'200.00	3'618'300.00	3'767'200.00	3'618'300.00	3'341'292.78	3'337'716.35	3'341'292.78	3'337'716.35	3'337'716.35	8.29%	8.29%	4.12%
	716 330 0100	PERTE ET DIFFERENCE SUR DEBITEURS	260'000.00	260'000.00	260'000.00	260'000.00	16'159.45	42'749.75	16'159.45	42'749.75	42'749.75	1508.97%	1508.97%	0.00%
	716 331 1000	AMORTISSEMENT PATRIMOINE ADMINISTRATIF	85'300.00	62'300.00	85'300.00	62'300.00	62'300.00	62'300.00	62'300.00	62'300.00	62'300.00	0.00%	0.00%	36.92%
87	33		345'300.00	322'300.00	345'300.00	322'300.00	78'459.45	105'049.75	78'459.45	105'049.75	105'049.75	310.79%	310.79%	7.14%
	716 380 3600	ATTRIBUTION A RESERVE DECHETS	0.00	0.00	0.00	0.00	628'054.98	382'372.91	628'054.98	382'372.91	382'372.91	-100.00%	-100.00%	
87	38		0.00	0.00	0.00	0.00	628'054.98	382'372.91	628'054.98	382'372.91	382'372.91	-100.00%	-100.00%	
	716 390 0500	ENTRETIEN DES VEHICULES	65'000.00	95'000.00	65'000.00	95'000.00	99'270.00	97'420.00	99'270.00	97'420.00	97'420.00	-4.30%	-4.30%	-31.58%
	716 390 0600	TRAITEMENT INFORMATION-SIC	152'200.00	219'460.00	152'200.00	219'460.00	54'758.00	70'000.00	54'758.00	70'000.00	70'000.00	300.78%	300.78%	-30.65%
	716 390 0700	ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE	1'100.00	0.00	1'100.00	0.00	3'140.55	900.00	3'140.55	900.00	900.00	-100.00%	-100.00%	
	716 390 1000	PART. AUX INTERETS	120'840.00	127'600.00	120'840.00	127'600.00	122'580.85	152'760.00	122'580.85	152'760.00	152'760.00	4.09%	4.09%	-5.30%
	716 390 1600	FRAIS D'ADMINISTRATION	115'700.00	113'400.00	115'700.00	113'400.00	117'978.55	113'200.00	117'978.55	113'200.00	113'200.00	-3.88%	-3.88%	2.03%
	716 390 7300	PART. AUX AMORTISSEMENTS (CTP)	80'470.00	86'470.00	80'470.00	86'470.00	85'840.00	86'470.00	85'840.00	86'470.00	86'470.00	0.73%	0.73%	-6.94%
	716 390 7500	PART. AUX FRAIS DE PERSONNEL DE LA VOIRIE	1'032'700.00	1'370'900.00	1'032'700.00	1'370'900.00	1'314'658.15	1'303'970.00	1'314'658.15	1'303'970.00	1'303'970.00	4.28%	4.28%	-24.67%
	716 390 7600	PART. AUX FRAIS DU BATIMENT	39'420.00	36'640.00	39'420.00	36'640.00	32'060.00	31'800.00	32'060.00	31'800.00	31'800.00	14.29%	14.29%	7.59%
87	39		1'607'430.00	2'049'470.00	1'607'430.00	2'049'470.00	1'830'286.10	1'856'520.00	1'830'286.10	1'856'520.00	1'856'520.00	11.98%	11.98%	-21.57%
	716 431 1200	FRAIS DE SOMMATIONS FACT. TAXE DECHETS	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	12'405.00	816'404.05	12'405.00	816'404.05	816'404.05	-100.00%	-100.00%	3.39%
	716 434 1400	TAXE DECHETS DES ENTREPRISES	747'400.00	722'900.00	747'400.00	722'900.00	916'886.20	4'963'390.21	916'886.20	4'963'390.21	4'963'390.21	6.34%	6.34%	-6.00%
	716 434 2800	TAXE DECHETS PERSONNES PHYSIQUES	5'035'530.00	5'354'970.00	5'035'530.00	5'354'970.00	5'035'472.76	5'779'794.26	5'035'472.76	5'779'794.26	5'779'794.26	1.90%	1.90%	-4.39%
87	43		5'810'930.00	6'077'870.00	5'810'930.00	6'077'870.00	5'964'763.96	5'779'794.26	5'964'763.96	5'779'794.26	5'779'794.26	1.90%	1.90%	-4.39%
87	48		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			